

Toulouse L1 2004-2005, IHD, groupe 3, session 2 - commentaire

Par **Visiteur**, le **31/07/2009** à **23:51**

M. NELIDOFF

Les étudiants commenteront le texte suivant :

En 1077, le chevalier Guillaume Pantoul fut accusé de complicité dans le meurtre de Mabille de Bettème. Pour échapper aux parent et vassaux de la victime, il se réfugia au monastère de Saint-Evroul d'Ouche et obtint d'être jugé en la cour de Guillaume le Conquérant, en tant que noble normand.

" On y dcida que l'inculpé devait se soumettre au jugement du fer chauffé, à Rouen et en présence du clergé, afin d'effacer la tache que représentait le forfait. Il s'exécuta : il porta le fer incandescent à main nue et, avec l'accord de Dieu, il apparut sans brà»lure ; pour ce fait, le clergé et tout le peuple louèrent Dieu à voix haute. Les ennemis de Guillaume Pantoul étaient venus au spectacle, avec l'intention mauvaise de punir le crime sur-le-champ en le décapitant à l'épée, au cas oà¹ le jugement du feu l'aurait désigné comme coupable. Au milieu de ces affres, Guillaume et les siens furent benoitement soutenus par l'abbé Mainier et ses moines d'Ouche, qui les aidèrent de toutes leurs forces auprès de Dieu et des hommes ".

Les étudiants rédigeront un seul commentaire à partir des textes suivants :

1) Jean Bodin, De la République, I, 8 (1576)

Quant aux lois qui concernent l'état du royaume et l'établissement d'icelui, d'autant qu'elles sont annexées et unies avec la couronne, le prince ne peut y déroger, comme est la loi salique, et quoi qu'il fasse, toujours le successeur peut casser ce qui aura été fait au préjudice des lois royales et sur lesquelles est appuyée et fondée la majesté souveraine.

2) Gui Coquille (1523-1603), Maximes fondamentales de l'ancien droit oublic de la France, ch. I Â§1

La France est une monarchie héréditaire, de fait cette monarchie dure déjà depuis 1100 ans et plus... et a toujours été gouvernée par des hommes sans y admettre la succession, ni le commandement des femmes, elle a été attribuée par lignage et non par élection. Cette monarchie, donc, établie par les anciens Français, a été gouvernée par certaines lois, qui pour la plupart n'ont pas été écrites parce que les anciens Français, bons guerriers,

s'adonnaient plus à faire et bien faire qu'à dire et bien dire.

3) Charles Loyseau (1564-1627)

Le royaume de France est la monarchie le mieux établie qui soit, estant successive, non élective, non héréditaire purement, ni communiquée aux femmes, mais déférée par la loi fondamentale de l'Etat au plus proche mâle.